

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie  
tenue à la salle Lac Memphrémagog/Lac Mégantic du Delta Sherbrooke, le 25 mars 2009 à 9 h.**

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Bachand, Jean-Philippe – membre	Marceau, Denis – membre
Badger, Gerald – membre	Masson, Réjean – membre
Cloutier, Vincent – membre	Mauri, Florencia – membre
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Nicolet, Roger – membre et président
Gagné, Laurian – membre	Perrault, Jean – membre et 1 <sup>er</sup> vice-président
Gagnon, Francis – membre	Potvin, Normand – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Poulin, Marc – membre
Hémond, Jacques – membre	Roy, Alain – membre
Landry, Noël – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 <sup>e</sup> vice-présidente
Lavoie, Michèle – membre	

**PERSONNES INVITÉES :**

Fortin, Robert – directeur régional du MDEIE  
Poulin, Pierre – directeur régional du MAMROT  
Godbout, François – directeur général de DEFI

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement  
Bureau, Andrée, conseillère en développement  
Desautels, Dominique, conseillère en développement  
Fréchette, François, conseiller en développement  
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive, assistée de Isabelle Côté  
Sévigny, Patricia, conseillère en développement  
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

**PERSONNES ABSENTES :**

Bernier, Maurice – membre  
Brochu, Louida – membre  
Fouquet, Guy – membre  
Lamoureux, Bertrand – membre  
Mailhot, Martin – membre  
Martel, Marc-André – membre  
Robert, Nicole – membre  
Wheeler, Malcolm – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ouvre la séance à 9 h, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et présente madame Isabelle Côté qui remplacera Murielle Quirion durant un congé pour convalescence d'une durée indéterminée.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant la modification suivante :

- Ajouter le point suivant :
  - 7.1.3 Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts – prolongation (Décision)

**CRÉ-09-047** Il est proposé par Vincent Cloutier  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant la modification citée ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2. PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2009**

### **2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 2009**

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 25 février dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-09-048

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Colette Roy-Laroche  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 25 février 2009 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.2 Suivi du procès-verbal**

Monsieur le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

### **2.2.1 Table de concertation VHR de l'Estrie**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres qu'une correspondance a été acheminée aux promoteurs du projet de Plan d'évacuation des blessés pour interrompre momentanément les travaux. Ceci fait suite aux discussions de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 25 février dernier, et aux interrogations sur le cadre légal de ce volet du mandat. Les démarches pour obtenir des précisions n'ont pas été concluantes et il semblerait que le ministère de la Sécurité publique se chargerait du dossier.

Une correspondance a également été acheminée au sous-ministre des Transports, M. Denys Jean, afin que soient clarifiés certains points du mandat de la table VHR. Une rencontre entre le ministère des Transports du Québec et les CRÉ se déroulera ce jeudi, 26 mars, à Québec.

## **3. PRÉSENTATION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE**

Monsieur Roger Nicolet accueille monsieur Pierre Boisvert, président de la Corporation de développement de l'Aéroport de Sherbrooke. Monsieur Jean Perrault présente M. Boisvert en situant son parcours et son rôle à l'Aéroport.

Le plan d'affaires préliminaire pour le projet de réfection des aires de manœuvre à l'Aéroport de Sherbrooke soumis au Programme d'aide aux Immobilisations aéroportuaires (PAIA) de Transports Canada et préparé par la Ville de Sherbrooke est déposé sur place aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Boisvert explique qu'une demande d'appui a été transmise à la CRÉ de l'Estrie pour les demandes d'aide financière que la Corporation a présentées aux gouvernements supérieurs étant donné qu'aucune réfection majeure des aires de manœuvre n'a été effectuée depuis 1984. Il est souhaité qu'à la fois la CRÉ de l'Estrie et l'ensemble des municipalités formulent leurs appuis.

Une période de questions et d'échanges s'ensuit. Les membres s'entendent pour former un comité qui aura comme mandat, d'une part, de formuler un avis et de recommander au conseil d'administration une position quant à l'appui à donner pour la demande d'aide financière de la Ville de Sherbrooke au Programme d'aide aux infrastructures aéroportuaires et, d'autre part, de

proposer le cadre pour faire une étude d'impacts économiques. Étant donné la nature du sujet, le comité conseil de l'Axe 4 - Adaptation économique sera mis à contribution. Mesdames Diane Gingras et Marie-Hélène Wolfe formeront le comité qui comptera notamment sur la participation de mesdames Colette Roy-Laroche et Nicole Robert, ainsi que monsieur Francis Gagnon et un représentant de CLD de la MRC de Memphrémagog. Le comité fera rapport à la prochaine réunion du conseil d'administration. Le président remercie Monsieur Boisvert de sa présentation.

#### 4. AFFAIRES INTERNES

##### 4.1 Réaménagement des locaux

La directrice générale informe les membres du conseil que l'équipe de la CRÉ a été déménagée aux frais de Olympec les 9 et 10 mars, une entente ayant été conclue le 25 février 2009 à 16 h, à la satisfaction des parties. Une première réunion de chantier aura lieu demain, le 26 mars, et les travaux se réaliseront d'ici le 31 mai.

L'ampleur des travaux et la vétusté des systèmes téléphonique et informatique nous obligent à faire des achats importants pour les deux systèmes.

**Système téléphonique :** des soumissions ont été demandées à trois entreprises. L'analyse des propositions n'est pas terminée, mais des coûts de ONZE MILLE DOLLARS (11 000 \$) à QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000 \$) sont à prévoir pour l'acquisition d'un système complet permettant d'intégrer la technologie IP ultérieurement.

**Système informatique :** il est nécessaire de doter la CRÉ d'un réseau informatique actuel, performant et, surtout, sécuritaire. À cette fin, des discussions et des propositions ont été demandées à deux entreprises de la région, soit notre fournisseur actuel, INPRO et un autre fournisseur régional, Transvision réseau. L'analyse des propositions n'est pas terminée, mais des coûts équivalents sont à prévoir.

La directrice rappelle aux membres que ces dépenses étaient prévues au budget de l'année 2008-2009. Dans le respect de la politique de gestion financière, les dépenses seront autorisées par la direction et la présidence.

##### 4.2 Lac-à-l'épaulé

Monsieur Roger Nicolet informe les membres du conseil d'administration qu'avril 2009 marquera les cinq ans de la CRÉ de l'Estrie. À cet égard, il paraît opportun de réunir les administrateurs afin de faire le bilan de ces cinq années et de se projeter vers l'avenir.

Ainsi, il est suggéré de tenir une rencontre de type *lac-à-l'épaulé*, qui serait animée par une ressource externe qui stimulerait les échanges d'idées et la réflexion sur la position actuelle de la CRÉ de l'Estrie et sur l'orientation qu'elle devrait prendre pour les années à venir. Une réflexion sur le rôle de la CRÉ dans l'échiquier québécois et en région serait au programme. Cette rencontre se tiendrait en mai prochain à la place de la réunion habituelle du conseil d'administration.

Après discussion des membres, il est convenu que la rencontre devrait se dérouler sur une journée entière, afin d'atteindre les résultats escomptés. La directrice générale sera responsable de contacter les personnes ressources suscitant de l'intérêt.

## **5. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012**

### **5.1. Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie**

#### **5.1.1. Internet haute vitesse**

##### **5.1.1.1. Appel d'intérêt**

Monsieur François Fréchette informe les membres que quatre (4) propositions conformes ont été reçues à la date limite. Selon les propositions, l'échéancier des travaux s'étendrait sur une période allant de un an à cinq ans, et les coûts proposés varient entre UN MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS (1 500 000 \$) et DIX-HUIT MILLIONS DE DOLLARS (18 000 000 \$). Ces variations sont dues, entre autres, aux travaux de déploiement des tours sur le territoire et aux différentes technologies proposées. Monsieur Fréchette précise que les coûts pour les clients en milieu rural seront les mêmes que pour les clients en milieu urbain. Finalement, il rappelle les travaux du comité : analyse par le comité technique suivi de présentations du rapport dans les MRC et au conseil d'administration de la CRÉ à la fin avril.

##### **5.1.1.2. Programme « Communautés rurales branchées »**

Le communiqué de presse et le Programme ont été acheminés aux membres, le lancement a eu lieu le 9 mars dernier. Monsieur Fréchette présente les grandes lignes du Programme, particulièrement le rôle de la CRÉ, et invite les MRC à consulter le document sur le site Internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

##### **5.1.1.3. Appui aux projets - mécanisme**

Dans le cadre du Programme « Communautés rurales branchées », les projets doivent avoir un appui de la CRÉ. Marie-Hélène Wolfe présente un mécanisme qui permettrait à la CRÉ de jouer ce rôle. Elle soumet les réflexions contenues dans le document distribué sur place. Il est souhaité que les MRC se positionnent sur le sujet et qu'elles informent la CRÉ de la procédure qu'elles comptent adopter.

Le président rappelle la volonté de la ministre responsable de la région de l'Estrie, madame Monique Gagnon-Tremblay, lorsqu'elle a réuni les préfets en septembre dernier qui était de s'assurer que les projets de la région soient cohérents et coordonnés. Compte tenu de l'avancement du dossier et du processus identifié par le gouvernement, les membres reconnaissent qu'il est important de transmettre à Madame Gagnon-Tremblay un rapport de nos travaux.

### **5.1.2. Gestion de l'eau et de lutte aux cyanobactéries**

François Fréchette informe les membres que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a octroyé les budgets annoncés l'été dernier aux organismes de bassin versant afin qu'ils aient les ressources pour réaliser les plans directeurs de l'eau. Nous avons eu l'information concernant un seul OBV œuvrant sur le territoire de l'Estrie, soit le COGESAF, qui recevra une somme supplémentaire de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$).

### **5.1.3. Portraits locaux et régional pour l'Estrie**

Monsieur Fréchette présente les faits saillants du portrait socio-économique de l'Estrie réalisé par RCGT dans le cadre d'un mandat qui a été octroyé par le conseil en novembre dernier. Au total, ce sont huit publications qui seront éditées et distribuées par la CRÉ. Un lancement est à prévoir en avril et le tout sera disponible sur le site Internet de la CRÉ.

## **5.2. Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

Madame Patricia Sévigny informe les membres que le Rapport Ménard sur la persévérance scolaire, intitulé *Savoir pour pouvoir*, est disponible sur Internet et que le lien sera mis sur le site de la CRÉ. En Estrie, la TECIÉ reçoit favorablement ce rapport.

Madame Sévigny fait également état des travaux et projets de la TECIÉ et du projet PRÉE, qui sont présentement déployés, dont la Chaire de recherche en lecture et en écriture, le volet ciblant les professionnels de la santé et leur fournissant les outils requis pour éviter de donner des rendez-vous aux enfants sur les heures de classe, les rencontres en cours d'organisation dans les MRC pour diffuser les outils présentés à l'automne dernier, ainsi que les projets pilotes sur la conciliation travail-études qui sont en élaboration.

## **5.3. Axe 3 – Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie**

Marie-Hélène Wolfe présente monsieur François Godbout, directeur du projet DEFI, qui prend quelques instants pour se présenter et faire part de l'orientation de ses actions pour les prochaines semaines.

## **5.4. Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région**

Madame Andrée Bureau informe les membres des travaux en cours dans cet axe de développement.

**Situation économique actuelle :** une rencontre entre Emploi Québec, le MDEIE et la CRÉ a eu lieu récemment, et une tournée des MRC aura lieu sous peu pour rencontrer les entreprises et les informer des outils et programmes à leur disposition. À la suite de la présentation de Madame Éthier à la CRÉ, nous avons conjointement émis l'idée d'organiser une série de rencontres auprès des élus locaux qui auraient lieu entre les mois

de mai et septembre. Afin de connaître le pouls des partenaires concernant ces rencontres, Monsieur Nicolet suggère que l'on transmette une offre écrite formelle aux MRC. Monsieur Alain Roy mentionne, pour sa part, que la démarche est fort intéressante, mais qu'il faut s'assurer que les partenaires du milieu puissent participer.

**Entrepreneuriat** : des travaux sont en cours afin de conclure une entente de partenariat sur le mentorat d'affaires. De plus, la sollicitation auprès des organisations de développement pour les inciter à déposer des projets en entrepreneuriat est en cours, chacun a reçu une correspondance l'informant des possibilités.

## 6. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### 6.1. État de situation du FDR

Madame Andrée Bureau présente le tableau « État de situation FDR 2008-2009 », incluant les recommandations de ce jour. Elle rappelle que le solde disponible sera reporté pour l'année 2009-2010.

### 6.2. Désengagement du FDR au 31 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des années passées à même l'enveloppe du FDR;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs pour des motifs de coûts de projets moins élevés que prévu;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, afin d'être disponibles pour investissement dans le développement de l'Estrie.

CRÉ-09-049

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Normand Potvin  
et résolu :**

DE désengager :

- 5 000 \$ du projet numéro FDR 05-02-101
- 1369,04 \$ du projet numéro FDR 05-05-105
- 1 595 \$ du projet numéro FDR 05-06-116
- 2 910 \$ du projet numéro FDR 05-07-107
- 7 000 \$ du projet numéro FDR 05-07-108

D'attribuer ces sommes résiduelles au FDR.

**Adoptée à l'unanimité**

### 6.3. Recommandations du comité d'évaluation :

#### 6.3.1. Coordination du créneau matériel de transport / FDR-05-08-131

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au cadre d'investissement pour le soutien aux créneaux ACCORD adopté par la CRÉ de l'Estrie en septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du créneau pour 2008-2009 est en lien avec les orientations stratégiques du créneau;

CONSIDÉRANT QUE la Montérégie, le Centre-du-Québec et l'Estrie ont tous un créneau ACCORD en lien avec les transports et que les coordonnateurs de ces créneaux travailleront ensemble sous l'enceinte de l'AMÉTVS.

CRÉ-09-050

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyé par Jacques Hémond  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINTG-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$) au projet « Coordination du créneau matériel de transport », à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

D'obtenir des promoteurs des indicateurs de résultats qui faciliteront le suivi du plan d'action;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 6.3.2. Coordination du créneau micro/nano technologie pour l'électronique de pointe / FDR-05-08-132

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au cadre d'investissement pour le soutien aux créneaux ACCORD adopté par la CRÉ de l'Estrie en septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le créneau est en place depuis plus d'un an et que sa deuxième année de mise en œuvre devrait permettre d'atteindre des résultats concrets;

CONSIDÉRANT QUE le créneau de l'Estrie est désormais fusionné à celui de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est préoccupée par les retombées des actions du créneau dans les entreprises estriennes.

CRÉ-09-051

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$) au projet « Coordination du créneau micro/nano technologie pour l'électronique de pointe », à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

D'exiger des promoteurs un rapport d'activité 2009 présentant les impacts des actions du créneau dans les entreprises estriennes;

D'obtenir des promoteurs des indicateurs de résultats qui faciliteront le suivi du plan d'action;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.3.3. Joujouthèque pour les responsables en services de garde de la MRC du Val-Saint-François / FDR-05-08-133**

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'amélioration de services de proximité par l'ajout d'une joujouthèque dans le bureau coordonnateur des services de garde de la MRC du Val-St-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet de joujouthèque permet de contribuer à la mission éducative du CPE Magimo en améliorant les moyens d'apprendre par le jeu;

CONSIDÉRANT QUE le projet de joujouthèque permettra de rejoindre jusqu'à 566 enfants de moins de cinq (5) ans sur le territoire de la MRC du Val-St-François.

**CRÉ-09-052**

**Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Jacques Hémond  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT-SIX MILLE DOLLARS (26 000 \$) au projet « Joujouthèque pour les responsables en services de garde de la MRC du Val-Saint-François » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.3.4. Développement collectif des Marchés de solidarité régionale ayant des activités sur le territoire de l'Estrie / FDR 05-08/-134**

CONSIDÉRANT QUE le projet est novateur et qu'il correspond tout à fait aux conclusions du rapport Pronovost, particulièrement sur le développement de circuits courts de distribution;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 à la fois au niveau de la vision, de l'axe, de l'orientation et de la stratégie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est complémentaire au projet de Saveurs des Cantons pour la mise en marché de produits locaux auprès des hôtels, restaurants et institutions (HRI);

CONSIDÉRANT QU'un partenariat est à se développer entre Saveurs des Cantons et les Amis de la terre pour le volet de la plate-forme informatique et celui de la distribution collective.

**CRÉ-09-053**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyé par Noël Landry  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de SOIXANTE MILLE TROIS CENT CINQ DOLLARS (60 305 \$) au projet « Développement collectif des Marchés de solidarité régionale ayant des activités sur le territoire de l'Estrie », à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

DE s'assurer que les promoteurs sont ouverts à partager leur expertise informatique avec d'autres initiatives semblables;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.4. Suivi d'ententes spécifiques**

##### **6.4.1. Entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes pour la région de l'Estrie : Priorités**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2007-2008 une entente spécifique de trois ans visant l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a reconduit son engagement financier et celui du Forum jeunesse Estrie pour l'an 2 le 25 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE des organisations compétentes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont mises à contribution dans l'entente de partenariat comme mandataires pour des projets précis afin de maximiser la pertinence et les retombées de chacun des projets;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi recommande aux partenaires la répartition financière et la priorisation des projets suivants : Objectif 50-50 – phase 2 (9 000 \$); Élections municipales 2009 – phase 2 (43 000 \$); CIME – phase 2 (40 000 \$); Observatoire (30 000 \$).

**CRÉ-09-054**

**Il est proposé par Marc Poulin  
appuyé par Gerald Badger  
et résolu :**

D'adopter les recommandations du comité de suivi.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.4.2. Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures pour améliorer les conditions de vie des aînés : Politique d'investissement**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie a signé en 2007-2008 une entente spécifique de cinq ans visant l'amélioration des conditions de vie des aînés en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le soutien d'initiatives régionales et locales dans les MRC de l'Estrie et que les élus locaux devraient être impliqués dans le choix de ces initiatives;

CONSIDÉRANT QU'une politique d'investissement a été élaborée afin d'encadrer le Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la Politique doit être adoptée par la CRÉ de l'Estrie avant sa mise en application;

**CRÉ-09-055**

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'adopter la Politique d'investissement du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées en Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.4.3. Entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques :  
Reconduction – An 2**

CONSIDÉRANT QUE la signature de l'entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques pour une durée de trois (3) ans prend fin en 2010;

CONSIDÉRANT la volonté des quatre (4) organismes promoteurs de la mesure d'aide de l'entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques souhaitant poursuivre leur projet pour une 2<sup>e</sup> année;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie doit réserver un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> année de cette entente à même l'enveloppe financière 2008-2009 du Fonds de développement régional.

**CRÉ-09-056**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'engager les VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) nécessaires à la réalisation de la 2<sup>e</sup> année de l'entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques;

D'accorder les montants suivants :

5 000 \$ pour la compagnie de danse moderne Axile  
6 250 \$ pour l'Association des auteures et auteurs des Cantons-de-l'Est  
6 250 \$ pour la Course Estrie  
7 500 \$ pour CREATIO, centre d'artistes

D'accorder les montants sur réception et approbation des documents d'évaluation.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.5. Mesure des impacts des projets soutenus par le FDR**

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de la CRÉ de l'Estrie ont demandé de développer un mécanisme pour suivre les projets soutenus par le FDR et connaître leurs impacts réels;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation de projet du FDR propose à la CRÉ de l'Estrie un mode de fonctionnement simple.

**CRÉ-09-057**

**Il est proposé par Colette Roy-Lachance  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

DE suivre les résultats des projets et ententes spécifiques à partir d'indicateurs proposés par les promoteurs et acceptés par le comité d'évaluation du FDR;

DE modifier le point 3.6 de l'annexe 3 de la politique d'investissement du FDR qui décrit la table des matières pour la présentation d'un projet structurant. Les modifications proposées sont :

- changer le terme « indicateurs de rendement » par le terme « indicateurs de résultats »;
- indiquer qu'un maximum de quatre (4) indicateurs de résultats mesurables doivent être proposés;
- ajouter à cette annexe un lexique expliquant différents types d'indicateurs afin d'aider les promoteurs à bien cibler les indicateurs qu'ils proposeront.

**Adoptée à l'unanimité**

## 7. AFFAIRES RÉGIONALES

### 7.1. Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

#### 7.1.1. Séminaire d'information sur le milieu forestier « Pour une meilleure utilisation du matériau bois en construction non résidentielle en Estrie »

Jean-Louis Blanchette présente le séminaire d'information sur le milieu forestier qui se déroulera le 28 mai prochain et invite les membres à s'y inscrire promptement et à transmettre l'information dans leur territoire.

#### 7.1.2. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) – Suivi

Monsieur Jean-Louis Blanchette présente l'état d'avancement du portrait des ressources naturelles et du territoire, et précise que monsieur Dany Senay y travaille en permanence.

Certaines sections ont été données en sous-traitance à des partenaires régionaux, les autres sections du portrait pourraient être réalisées à l'interne si le temps le permet. Le but étant toujours de miser sur le contenu existant actuellement.

On poursuit la diffusion du contenu du PRDIRT en Estrie : la Table des MRC de l'Estrie, la Conférence administrative régionale de l'Estrie (CAR).

Concernant le Portrait de la forêt naturelle de l'Estrie, des partenaires ont été réunis pour élaborer un appel d'offres. Ce portrait servira à la fois au PRDIRT et aux partenaires qui travaillent à la certification. Le rapport du comité d'analyse est déposé sur place.

Au MRNF, la mise sur pied de la Table interministérielle provinciale entre le MRNF, le MAMROT, le MAPAQ et le MDDEP, comme demandé par la CRÉ de l'Estrie est en voie de réalisation. Elle vise l'analyse des outils de planification de plusieurs ministères, dont le PRDIRT du MRNF, les Plans directeurs de l'eau, les schémas d'aménagement et de développement et le zonage agricole.

La Table se penchera sur la complémentarité ou la hiérarchisation des outils de planification des différents ministères. Une rencontre technique à laquelle participera Monsieur Blanchette aura lieu cet après-midi à Drummondville.

Monsieur Nicolet confirme que le mandat de réaliser le portrait de la forêt naturelle de l'Estrie sera octroyé au Groupe Optivert inc., pour un montant de VINGT-SIX MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (26 150 \$), à même les ressources financières déjà prévues pour 2008-2009.

### **7.1.3. Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) : Prolongation**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé un protocole d'entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune le 26 avril 2006, concernant le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prend fin le trente-et-un (31) mars deux mille neuf (2009);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune propose à la CRÉ de l'Estrie de prolonger l'entente pour une année.

CRÉ-09-058

**Il est proposé par Jacques Hémond  
appuyé par Normand Potvin  
et résolu :**

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant au protocole d'entente relatif au Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts à intervenir entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la CRÉ de l'Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2. Forum jeunesse Estrie**

### **7.2.1. Stratégie jeunesse : Renouvellement**

Dominique Desautels informe les membres du conseil que la Stratégie d'action jeunesse devrait être annoncée sous peu. Celle-ci devrait avoir une durée de cinq (5) ans. À ce jour, le Secrétariat a laissé entendre aux Forums jeunesse qu'une augmentation des budgets de fonctionnement d'environ 25 % était à prévoir. Quant au FRIJ, les discussions sont en cours.

### **7.2.2. Concours « Je prends ma place » : Nomination d'un représentant de la CRÉ au jury**

Pour mieux reconnaître l'implication des jeunes citoyens, le gouvernement du Québec lance à nouveau le concours « Je prends ma place » consacré à la reconnaissance de l'implication des jeunes. Ce concours soulignera les réalisations sociales ou autres vouées à l'intérêt général.

Les Forums jeunesse régionaux sont responsables du volet régional du concours et doivent déterminer un lauréat dans chaque région. Ils ont pour mission de mettre sur pied un jury, incluant un représentant du Forum jeunesse Estrie, un représentant de la CRÉ de l'Estrie et trois représentants de la communauté. Le jury aura comme mandat de désigner un gagnant pour la région. Le Forum jeunesse Estrie a donc besoin qu'un membre de la CRÉ de l'Estrie participe aux activités du jury. Après monsieur Normand Potvin la première

année et monsieur Jean Perrault l'an dernier, c'est au tour de monsieur Jean-Philippe Bachand de se porter volontaire pour assumer cette fonction.

**CRÉ-09-059**

**Il est proposé par Marc Poulin  
appuyé par Colette Roy-Lachance  
et résolu :**

De nommer Jean-Philippe Bachand, représentant de la CRÉ de l'Estrie, afin de siéger au comité de jury pour le concours « Je prends ma place ».

**Adoptée à l'unanimité**

**7.3. Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II :  
Extension**

CONSIDÉRANT QUE le Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II a pour objectif de contribuer au développement social et économique des régions et à la création d'emplois en favorisant la réalisation d'activités visant à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie a été choisie comme délégataire du Volet II pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II est prolongé d'un (1) an.

**CRÉ-09-060**

**Il est proposé par Jacques Hémond  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie accepte la prolongation d'une année du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

QUE la CRÉ de l'Estrie désigne la Table des MRC de l'Estrie comme délégataire de la gestion du Volet II pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010; et

QUE le président de la CRÉ de l'Estrie soit autorisé à signer l'addenda.

**Adoptée à l'unanimité**

**8. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

- Les membres ont reçu le feuillet résumant les changements organisationnels au MRNF.
- Est distribué sur place un petit document intitulé *Le festin enchanté de Cru-Cru* contenant des idées originales pour servir des fruits et légumes.

---

9. **AFFAIRES DIVERSES**

10. **PROCHAINE RÉUNION : 29 AVRIL 2009**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-09-061** Il est proposé par Vincent Cloutier  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

---

ROGER NICOLET, président

---

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire